

**Transfert électronique
des transactions des animaux
vivants (TRAVE)**

Manuel de fonctionnement et d'utilisation de la TRAVE
Devis technique 2016

Direction des solutions d'affaires
Janvier 2016

Table des matières

Avant-propos.....	4
1. Renseignements généraux	5
1.1 Contexte.....	5
1.2 Qu'est-ce que le transfert électronique des transactions d'animaux vivants (TRAVE)?.....	5
1.3 Qui peut faire parvenir des données par transfert électronique?.....	5
1.4 Comment fonctionne la TRAVE?	5
1.5 Francisation.....	6
2. Homologation des logiciels	7
2.1 Qu'est-ce que l'homologation?.....	7
2.2 Quelles sont les conditions d'obtention d'un numéro d'homologation?	7
2.3 Quels documents doit-on transmettre avec la demande d'homologation?.....	8
2.4 Comment la demande d'homologation est-elle traitée?.....	8
2.5 Quand demande-t-on une révision de l'homologation?.....	8
3. Production et transmission des données.....	9
3.1 Que faire avant de produire les données?.....	9
3.2 Comment transmettre les données?	9
3.3 Description des données normalisées à transmettre	9
4. Vérification des données transmises.....	11
4.1 Confirmation de la transmission et de la validité des données transmises.....	11
4.2 Confirmation de la cohérence des données sur la transaction d'animaux vivants.....	11
ANNEXE A	12
SECTION 1 – Données à associer.....	13
SECTION 2 – Données complémentaires à saisir	16
ANNEXE B	17
ANNEXE C	21
Nom du fichier	22
Codage du fichier	22
Contenu du fichier.....	22
ANNEXE D	27
Validations proposées.....	28
Autres spécifications	32
ANNEXE E	34

ANNEXE F.....	37
ANNEXE G.....	39
ANNEXE H.....	41
Section 1 - Utilisation du module de transmission de fichiers de la FADQ	42
Description du module	42
Fichier contenant les messages de retour créé par le module	47
Fichier XML contenant les messages de retour.....	47
Exemple d'utilisation du module dans le langage de programmation DELPHI	50
Section 2 – Appel du service web de réception de fichiers de la FADQ	52
Directives d'appel du service web	52
Messages retournés par le service web	54
Exemple de fichier XML contenant les messages de retour	55
Exemple d'utilisation du service web dans le langage de programmation HTML.....	56
ANNEXE I	57

Avant-propos

Le présent document s'adresse aux concepteurs de logiciels qui souhaitent programmer le transfert électronique des données concernant les transactions d'animaux vivants à La Financière agricole du Québec dans les logiciels qu'ils commercialisent.

Il s'agit d'un devis qui établit la démarche requise pour la production des données sur les transactions d'animaux vivants et leur transmission. Il comporte les renseignements techniques qui s'adressent aux concepteurs de logiciels.

Il est accompagné des documents suivants, également disponibles sur notre site Internet :

- Dictionnaires des données (annexe A);
- Formulaire de transaction des animaux vivants (annexe B);
- Description et définition des informations à transmettre (annexe C);
- Validations proposées (annexe D);
- Exemple de fichier à transmettre (annexe E);
- Formulaire de demande d'homologation de logiciel (annexe F);
- Utilisation du module de transmission de fichiers de la FADQ (annexe H).
- Historique des mises à jour (annexe I).

Les concepteurs de logiciels commerciaux qui désirent intégrer les paramètres de ce devis pour effectuer le transfert électronique des transactions des animaux vivants (TRAVE) en assumant la totalité des coûts.

Le présent devis est valide pour la programmation du transfert électronique des transactions d'animaux vivants (TRAVE) à partir de l'année 2008.

Pour obtenir de l'information sur la TRAVE et pour accéder à la version la plus récente des documents qui y sont associés, visitez notre site Internet (www.fadq.qc.ca); sélectionnez « Centre de documentation » et, sous la rubrique « Guides opérationnels » du menu de gauche, sélectionnez « Concepteurs de logiciels ». Vous pouvez également communiquer avec le responsable par téléphone au 418 838-5609 ou par courriel à fidpb@fadq.qc.ca.

Avant d'entreprendre des travaux de programmation, nous vous recommandons de contacter le responsable de la TRAVE afin d'obtenir des informations complémentaires susceptibles de faciliter vos travaux. Nous vous recommandons également de vérifier, sur notre site Internet, si des mises à jour des différents documents relatifs à la TRAVE y ont été déposées. En aucun cas La Financière agricole ne pourra être tenue responsable des impacts découlant d'éventuelles mises à jour effectuées en cours d'année.

1. Renseignements généraux

1.1 Contexte

La Financière agricole doit, dans la mise en œuvre de ses programmes, analyser et traiter les transactions d'animaux vivants de ses clients, et ce, sur une base régulière. Plus précisément, ces données sont utilisées dans l'administration du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

La Financière agricole fournit au concepteur de logiciels les spécifications techniques nécessaires pour extraire et transférer les données dont elle a besoin.

En optant pour la transmission des données par voie électronique, le client de La Financière agricole obtient une amélioration de la performance, de la sécurité, de la rapidité et de l'intégrité du traitement de ses données.

1.2 Qu'est-ce que le transfert électronique des transactions d'animaux vivants (TRAVE)?

Le transfert électronique consiste en l'envoi d'un fichier par Internet à La Financière agricole. Ce fichier contient les données du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), formatées selon les règles du métalangage XML.

Dès qu'il a fait son envoi, l'expéditeur reçoit une confirmation lui indiquant que le fichier a été reçu par La Financière agricole et que ce fichier répond, ou non, à ses exigences techniques et administratives. Si le fichier ne répond pas aux exigences, l'expéditeur reçoit également un message l'informant des éléments à corriger pour le rendre conforme.

1.3 Qui peut faire parvenir des données par transfert électronique?

Seuls les clients assurés à l'ASRA pour la production Bouvillons et bovins d'abattage, qui ont obtenu les accès au service et qui utilisent un logiciel de TRAVE homologué par La Financière agricole, peuvent lui transmettre des données sur les transactions par voie électronique. Ce logiciel peut être acquis auprès d'un concepteur de logiciels commerciaux. Le processus d'homologation d'un logiciel est abordé au point 2 de ce document.

1.4 Comment fonctionne la TRAVE?

Les concepteurs de logiciels qui désirent faire du transfert électronique avec La Financière agricole doivent :

- A. intégrer dans leur logiciel l'extraction, à partir d'un bâton de lecture électronique, des données nécessaires à La Financière agricole ou permettant de saisir les identifications permanentes. De plus, la saisie d'informations relatives à la déclaration de transactions, telles que le type de transaction, l'acheteur, les dates et les poids, devra se faire dans le logiciel (voir les annexes);
- B. utiliser le service web d'authentification et de transmission de fichier par Internet, soit :
 - en intégrant dans leur logiciel le module de transmission de fichiers fourni par La Financière agricole (voir l'annexe H, section 1);
 - lorsqu'il s'agit d'un organisme partenaire répondant aux exigences de sécurité de La Financière agricole, en intégrant dans leur logiciel les directives nécessaires à l'appel du service web exposé par La Financière agricole (voir l'annexe H, section 2).
- C. produire un fichier contenant les données dans le format XML;
- D. transmettre le fichier produit en utilisant le module fourni par La Financière agricole ou en appelant directement le service web.

Les clients qui désirent transmettre électroniquement leurs transactions d'animaux vivants doivent :

- A. si ce n'est pas déjà fait, contacter leur centre de services afin d'obtenir par la poste un code d'utilisateur et un mot de passe leur donnant accès à leur dossier sur le site Internet de La Financière agricole;
- B. si ce n'est pas déjà fait, contacter leur centre de services afin d'obtenir la liste de leurs adresses de production avec les numéros d'adresses associés;
- C. utiliser un logiciel de TRAVE homologué par La Financière agricole et avoir accès à Internet.

1.5 Francisation

La Financière agricole du Québec est tenue de communiquer en français lorsqu'elle s'adresse à sa clientèle. En appliquant sa politique linguistique, La Financière agricole se conforme aux règles gouvernementales en matière de langue d'affaires et d'échange avec les entreprises du Québec. Dans ce contexte, tout imprimé produit par les systèmes des concepteurs et destiné à La Financière agricole doit être unilingue français (libellés, entêtes, bas de page).

Afin de faciliter la compréhension des clients anglophones, les écrans (panoramas) du logiciel peuvent être bilingues. Cette démarche est à la discrétion des concepteurs de logiciels.

2. Homologation des logiciels

Tout logiciel de TRAVE développé par un concepteur de logiciels commerciaux doit obtenir l'approbation de La Financière agricole avant d'être commercialisé ou utilisé. Le transfert électronique des transactions d'animaux vivants avec La Financière agricole ne sera possible qu'avec un logiciel homologué.

2.1 Qu'est-ce que l'homologation?

L'homologation d'un logiciel permet de confirmer que le produit est conforme aux exigences du devis (spécifications technologiques et systémiques). Cependant, lors de l'homologation, La Financière agricole ne vérifiera pas si le logiciel tient compte de toutes les dispositions législatives, s'il effectue tous les calculs et reports de données de façon exacte, ni s'il est destiné à une clientèle apte à transférer des données par mode électronique. L'utilisation du logiciel de même que toute omission ou inexactitude dans les renseignements fournis relèvent de la responsabilité de l'utilisateur et du concepteur. Par conséquent, La Financière agricole ne pourra pas être tenue responsable si des erreurs de programmation ont une incidence, entre autres, sur le calcul de la compensation du client.

De plus, par l'homologation du produit par la FADQ, le client n'obtient pas la certitude que ses données sont envoyées exclusivement à la FADQ. Cette certification doit être donnée par le concepteur du logiciel.

2.2 Quelles sont les conditions d'obtention d'un numéro d'homologation?

La Financière agricole attribuera un numéro d'homologation seulement si :

- les documents soumis pour approbation satisfont aux exigences requises par La Financière agricole;
- le logiciel est conçu pour transmettre toutes les données requises lors d'une transaction d'animaux vivants;
- les résultats du cas fictif sont conformes aux attentes. Le cas fictif est transmis au concepteur du logiciel à la suite de la demande d'homologation;
- dans le cas d'un logiciel qui sera commercialisé par une firme de conception de logiciels, La Financière agricole est désignée par sa dénomination complète, soit « La Financière agricole », et non par un acronyme ou autre diminutif (FAQ, FADQ, Fin. agr., F. agr., etc.);
- le transfert des données se fait au moyen du module de transmission de fichiers (lequel est disponible sur son site Internet) ou en appelant directement le service web de La Financière agricole (voir l'annexe H);
- le logiciel respecte la clause de francisation mentionnée précédemment (1.5).

Lorsqu'une nouvelle version d'un logiciel doit être distribuée et que les modifications effectuées concernent le transfert électronique des transactions d'animaux vivants avec La Financière agricole, le logiciel doit être de nouveau soumis au processus d'homologation afin que lui soit attribué un nouveau numéro.

La Financière agricole fournira, dans son site Internet, le nom des logiciels homologués ainsi que les coordonnées des concepteurs des logiciels, afin de permettre aux utilisateurs de communiquer avec eux pour résoudre des problèmes de nature technique.

2.3 Quels documents doit-on transmettre avec la demande d'homologation?

Le concepteur doit soumettre à La Financière agricole, pour approbation :

- une copie du formulaire de demande d'homologation de logiciel :
 - pour un logiciel intégrant le module de transmission de fichiers fourni par La Financière agricole¹ (annexe F);
 - pour un logiciel d'organisme partenaire n'utilisant pas le module de transmission² (annexe G);
- une copie du formulaire de transaction des animaux vivants, s'il est permis de l'imprimer, généré par le logiciel;
- un exemple de fichier de données normalisées sur la transaction des animaux vivants (format XML);
- une copie de chacun des écrans (panoramas) du logiciel.

2.4 Comment la demande d'homologation est-elle traitée?

Dès la réception des documents, La Financière agricole en fait un examen préliminaire pour établir s'ils sont conformes, ou non, aux exigences mentionnées dans le présent devis.

Documents non conformes

Si La Financière agricole considère que la demande est incomplète, elle communique immédiatement avec le concepteur pour l'informer que sa demande ne pourra être traitée que lorsqu'elle sera complète.

Documents conformes

La Financière agricole envoie un accusé de réception ainsi qu'un numéro d'homologation temporaire, un code d'utilisateur et un mot de passe temporaire, la version du fichier XML et les cas fictifs. Le concepteur devra utiliser les informations reçues afin de transmettre le résultat des cas fictifs dans l'environnement d'essais³. La Financière agricole se réserve quinze (15) jours ouvrables pour vérifier les documents et données reçus et, s'il y a lieu, attribuer le numéro d'homologation permanent. Si des corrections sont nécessaires, le concepteur en est averti par écrit et doit soumettre de nouveau une demande d'homologation avec les documents corrigés et transmettre le résultat des cas fictifs. Dans cette situation, La Financière agricole se réserve une nouvelle période de quinze (15) jours pour vérifier les documents et accorder l'homologation au logiciel, s'il y a lieu. Le numéro sera attribué seulement après que les corrections auront été apportées.

2.5 Quand demande-t-on une révision de l'homologation?

Toute nouvelle version d'un logiciel de TRAVE impliquant des modifications qui concernent les balises XML du transfert électronique des transactions d'animaux vivants avec La Financière agricole doit être de nouveau soumise au processus d'homologation afin que lui soit attribué un nouveau numéro d'homologation.

Toutefois, les modifications concernant les balises XML dont la programmation est facultative n'obligent pas l'attribution d'un nouveau numéro d'homologation.

Une révision de l'homologation peut être effectuée lorsque le concepteur le souhaite à la suite d'un changement de version du produit. Cela permet de s'assurer que les utilisateurs du logiciel possèdent la dernière version homologuée.

¹ Ce formulaire est disponible sur le site Internet de La Financière agricole en sélectionnant le lien « Formulaires » dans le menu « Répertoires », en cliquant sur « Concepteurs de logiciels » dans le menu de gauche, puis sur « Formulaire d'homologation de logiciel - TRAVE-01 ».

² Ce formulaire est disponible sur le site Internet de La Financière agricole en sélectionnant le lien « Formulaires » dans le menu « Répertoires », en cliquant sur « Concepteurs de logiciels » dans le menu de gauche, puis sur « Formulaire d'homologation de logiciel - TRAVE-02 ».

³ Référez-vous à l'annexe G pour savoir comment accéder à l'environnement d'essais.

3. Production et transmission des données

3.1 Que faire avant de produire les données?

Selon le type de transaction, certaines exigences s'appliquent et doivent être respectées. Celles-ci sont décrites à la section 1 du dictionnaire des données (annexe A). De plus, il est recommandé d'appliquer certaines validations dans le logiciel afin d'éviter que la transaction ne soit rejetée (annexe D).

3.2 Comment transmettre les données?

Les données d'une transaction d'animaux vivants doivent faire l'objet d'un seul fichier. Si elles concernent plus d'une transaction, plus d'un fichier est alors requis, ce qui nécessite autant de transferts.

Les fichiers doivent être transmis un seul à la fois. Deux modes de transmission sont possibles :

- au moyen du module de transmission de fichiers fourni par La Financière agricole, ce module étant intégré au logiciel;
- lorsqu'il s'agit d'un organisme partenaire répondant aux exigences de sécurité de La Financière agricole, en appelant directement le service web de La Financière agricole à partir du logiciel.

3.3 Description des données normalisées à transmettre

La Financière agricole se réserve le droit de refuser les données reçues qui ne satisferont pas aux exigences susmentionnées.

Les données des transactions d'animaux vivants doivent être incluses et formatées selon les règles du métalangage XML. Un exemple de la forme de fichier attendu est présenté à l'annexe E. La Financière agricole a des exigences pour le nom du fichier, et l'extension de ce dernier doit être « .xml ». Le nom du fichier est constitué du numéro de client de l'adhérent à la FADQ, suivi de la date d'envoi et du numéro de la séquence de transfert (p. ex. : 1457896_2007-02-07_0001.xml). Lorsqu'il s'agit d'une nouvelle transaction, le numéro de séquence doit correspondre à « 0000 ». Une fois la nouvelle transaction transmise avec succès, un numéro de transaction est attribué au fichier traité, puis retourné à l'application via le paramètre « Réponse »⁴. Ce numéro de transaction doit être récupéré par l'application et être associé au fichier transmis. L'application devra donc conserver les envois qui ont été faits afin de permettre à l'utilisateur d'effectuer des modifications aux transactions envoyées et de les retransmettre. Lors d'une modification ou d'une destruction de la transaction, la séquence de transfert doit correspondre aux quatre derniers chiffres du numéro de transaction. La liste des informations à inclure dans ce fichier est présentée à l'annexe C.

Des données normalisées sont requises afin que La Financière agricole puisse mettre à jour ses systèmes de gestion. Ces données sont divisées en trois groupes, soit les sections « Identification de la transmission », « Identification du client » et « Transaction ».

Section « Identification de la transmission »

Les informations de cette section servent à la gestion de la transmission. Elles comportent le numéro d'homologation du logiciel utilisé et la version XML de la structure du fichier transmis.

Section « Identification du client »

Les informations de cette section servent à identifier l'entreprise agricole qui déclare la transaction d'animaux vivants. On y trouve le numéro du client à la FADQ.

⁴ Consultez l'annexe G pour plus de détails sur le paramètre « Réponse ».

Section « Transaction »

Les informations de cette section servent à alimenter les systèmes de La Financière agricole. Elles se divisent en deux blocs. Le premier comporte l'identification de la transaction et est utilisé pour définir la transaction d'animaux vivants. Le second, constitué d'informations répétitives, définit les données de la transaction d'animaux vivants.

4. Vérification des données transmises

Dès la réception, la validité du fichier et des données transmises est vérifiée et confirmée au client, le cas échéant. La cohérence des données avec les systèmes de La Financière agricole est ensuite validée en soirée.

4.1 Confirmation de la transmission et de la validité des données transmises

À la réception des données, une vérification est faite pour s'assurer de l'exactitude et de la conformité du fichier transmis : format requis, présence et intégrité des données. Lorsque cette vérification identifie des éléments non conformes, des messages sont transmis à l'expéditeur pour l'en informer.

Si le fichier transmis est exact et conforme, La Financière agricole informe l'expéditeur que les données transmises sont conformes et qu'elles seront traitées. Si le fichier transmis ne répond pas aux exigences de La Financière agricole, celle-ci informe l'expéditeur qu'il y a des données erronées ou manquantes. Dans cette dernière situation, une correction doit être faite et les données devront être transmises à nouveau. Un numéro de transaction est attribué uniquement lorsqu'il s'agit d'une nouvelle transaction traitée avec succès. La confirmation de la validité des données est envoyée exclusivement par Internet. Ainsi, lorsque l'expéditeur n'est pas le client ayant effectué la transaction, il lui revient de faire suivre le message, s'il y a lieu.

Deux options s'offrent au concepteur de logiciels pour l'affichage des messages retournés à la suite des validations. La première option consiste à afficher les messages selon la présentation de La Financière agricole. Lorsque le module de transmission de fichiers est utilisé, ceci consiste à laisser le module afficher les messages dans un navigateur ouvert en mode exclusif (modal). Il sera possible d'imprimer les messages au moyen d'un bouton prévu à cet effet. Le navigateur devra cependant être fermé par l'utilisateur avant qu'il puisse accéder de nouveau au logiciel. Les messages seront aussi disponibles dans un fichier HTML et un fichier XML sur le poste de l'utilisateur. Cette option n'est pas disponible lorsque le service web est appelé directement. La seconde option consiste à fermer le navigateur et à laisser le soin au logiciel d'afficher les messages. Lorsque le module de transmission de fichiers est utilisé, ceci consiste à ne pas faire afficher les messages par le module. La réponse XML doit être interprétée afin d'afficher la réponse à l'utilisateur via le logiciel. Pour plus d'information sur les deux options, veuillez vous référer à l'annexe H : « Utilisation du module de transmission de fichiers de la FADQ ».

Les validations touchent les points suivants :

- présence des données obligatoires;
- format des données transmises;
- formule et équation de validation;
- cohérence entre les données transmises.

Ces points sont détaillés à l'annexe D : « Validations proposées ».

4.2 Confirmation de la cohérence des données sur la transaction d'animaux vivants

Dans un second temps, La Financière agricole procédera à la validation de la conformité des données transmises avec les exigences de l'ASRA. Les résultats de cette validation ne seront pas retournés au client. Le centre de services de qui relève le client communiquera plutôt avec lui pour régulariser les anomalies détectées par le système. Dans le cas où un mandataire aura transmis la transaction, le centre de services communiquera avec le mandataire, et non avec le client.

ANNEXE A

DICTIONNAIRES DES DONNÉES

ANNEXE A

DICTIONNAIRES DES DONNÉES

SECTION 1 – Données à associer

Prémises de base concernant le formulaire de transaction des animaux vivants

Les informations suivantes correspondent au formulaire de transaction des animaux vivants, à l'annexe B.

- A. N° de transaction : Le numéro de transaction est un numéro unique associé à une transaction d'animaux vivants. Il correspond au numéro de client (sept premiers chiffres) suivi de la séquence de transfert (quatre derniers chiffres). Ce numéro est attribué par le service de réception lorsque la transaction est transmise avec succès pour la première fois. Le numéro obtenu doit être utilisé si une modification ou une destruction du fichier est nécessaire. Par exemple, le numéro à utiliser lors de l'envoi d'une nouvelle transaction pour le client n° 1234567 serait : 12345670000. Si le numéro de transaction attribué et retourné à l'application était 12345670001, le numéro à utiliser pour une modification ou une destruction serait 12345670001.
- B. N° de client : Numéro déjà accordé au client par La Financière agricole.

1. Identification du client

- 1.1 Nom du client, numéro de téléphone, adresse de l'entreprise et code postal
Cette information n'est pas incluse dans les données de transactions d'animaux vivants destinées à La Financière agricole.
- 1.2 Numéro de l'adresse de l'atelier d'engraissement lorsque celle-ci est différente de l'adresse de l'entreprise. Le client peut obtenir, auprès de son centre de services, la liste des numéros et adresses associés à son entreprise.

2. Transaction La Financière agricole

- Entrée de bouvillon(s) : Lorsqu'un adhérent à l'ASRA pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage entre un animal en atelier d'engraissement, il doit spécifier s'il est né à la ferme (NES) ou s'il a été acheté. S'il a été acheté, sa provenance peut être un encan (AEN), un courtier (ACO) ou un producteur assuré au produit bouvillons (TPA).

Né à la ferme	Veaux engraisés sur la ferme où ils sont nés, lorsque les secteurs Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage sont opérés par la même entité (même client).
Achat à l'encan	Achat d'animaux aux encans du Québec ou hors Québec avec des pesées individuelles ou par lots homogènes. La transaction doit être constituée en totalité de veaux achetés aux encans.
Achat d'un courtier ou autre	Achat effectué directement par l'adhérent à un ou des producteurs non assurés au produit Bouvillons, ou achat par l'entremise d'un courtier (commerçant) qui a formé un lot de veaux à partir de diverses sources d'approvisionnement. Ces veaux peuvent provenir de l'extérieur du Québec.

Achat d'un producteur assuré	<p>Ce type de transaction concerne uniquement les veaux qui ont été transigés entre deux producteurs assurés à la production Bouvillons, ou lorsqu'un courtier a agi à titre d'intermédiaire entre deux assurés.</p> <p>La transaction entre producteurs assurés doit être transmise électroniquement par l'acheteur.</p>
------------------------------	---

Vente de bouvillon(s) : Lorsque l'adhérent à l'ASRA pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage vend un animal vivant, il doit spécifier si c'est comme sujet reproducteur (VRE), s'il a été transigé par l'entremise d'un encan (VEN) ou s'il l'a vendu à un courtier (VCO) ou encore à un producteur assuré pour le produit Bouvillons (TPA).

Comme sujet reproducteur	Femelle, évaluée ou pas par le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ), vendue à titre de femelle reproductrice à un producteur de veaux d'embouche ou de taureaux de race pure, avec certificat d'enregistrement, dont les animaux sont suivis au PATBQ et reconnus de génétique supérieure.
À un encan	Vente aux encans spécialisés et hebdomadaires du Québec et hors Québec de bouvillons destinés à l'engraissement ou à l'abattage.
À un courtier ou autre	Vente de bouvillons, au Québec ou à l'extérieur, à un producteur non assuré ou à un courtier (sans transfert à un producteur assuré).
À un producteur assuré	<p>Vente de bouvillons à un producteur assuré. Ce type de vente peut être conclu directement entre deux assurés ou par l'intermédiaire d'un courtier.</p> <p>La transaction entre producteurs assurés ne peut être transmise électroniquement par le vendeur.</p>

Entrée de veaux de lait : Ne s'applique plus puisque le produit Veaux de lait n'est plus admissible au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles depuis le 1^{er} janvier 2016.

Abattage de veaux de lait hors Québec : Ne s'applique plus puisque le produit Veaux de lait n'est plus admissible au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles depuis le 1^{er} janvier 2016.

3. Données d'entrée et de vente

3.1 Date d'entrée en atelier d'engraissement

Cette information n'est pas incluse dans les données de transactions d'animaux vivants destinées à La Financière agricole.

3.2 Estimation de production pour l'année en cours (nombre de veaux de lait).

Ne s'applique plus puisque le produit Veaux de lait n'est plus admissible au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles depuis le 1^{er} janvier 2016.

3.3 Date de sortie de l'atelier d'engraissement

Cette information n'est pas incluse dans les données de transactions d'animaux vivants destinées à La Financière agricole.

3.4 Poids moyen par animal transigé (lb)

3.5 Poids total des animaux transigés (lb)

3.6 Nombre total d'animaux transigés (têtes)

4. Transaction ATQ

4.1 Provenance du bovin si hors Québec

Le code de province sert à identifier la province d'origine lorsque la provenance est hors Québec.

4.2 Destination du bovin si hors Québec

Le code de province sert à identifier la province de destination lorsque la destination est hors Québec.

5. Renseignements sur les animaux transigés

5.1 N° d'identifiant ATQ

Numéro inscrit sur le jeu de boucles d'oreilles, composé d'une étiquette électronique et d'une étiquette avec code à barres attribué ou reconnu par Agri-Traçabilité Québec (ATQ). À noter que les séparateurs générés par les bâtons de lecture ne doivent pas être transmis.

5.2 N° de site de votre exploitation

Au moment de la création d'Agri-Traçabilité Québec, chaque établissement appartenant à l'adhérent à l'ASRA s'est vu attribuer un numéro de site. Le site de l'exploitation identifie l'établissement où est hébergé l'animal.

5.3 Date de naissance

Date de naissance du veau. Cette information est transmise uniquement lorsqu'il s'agit d'une déclaration de naissance.

5.4 Sexe

Indique si l'animal est un mâle ou une femelle.

5.5 Catégorie

La catégorie indique si l'animal est de type boucherie ou laitier. Un type laitier est un animal issu d'une race de bovins dont la caractéristique principale est la production de lait et dont la caractéristique secondaire est la production de viande. Un type boucherie est un animal dont la caractéristique principale est la production de viande.

5.6 N° d'identification d'origine

Le numéro d'origine correspond au numéro de la boucle remplacée.

5.7 Poids (lb)

Pesée (en livres) de l'animal au moment de la transaction.

5.8 Type d'événement

Cette information est transmise uniquement lorsqu'elle correspond à « 5. Décès ».

5.9 Date d'événement

La date à laquelle la transaction a été réalisée. Cette information est transmise uniquement lorsqu'il ne s'agit pas d'une déclaration de naissance.

5.10 N° de site de provenance/destination

S'il s'agit d'une entrée d'animaux en atelier d'engraissement, le site de provenance est celui d'où provient l'animal.

S'il s'agit d'une sortie d'animaux, le site de destination est celui où l'animal est transporté.

6. Transaction entre producteurs assurés

Le nom du vendeur impliqué dans la transaction entre producteurs assurés ainsi que le numéro de client que lui a attribué La Financière agricole.

SECTION 2 – Données complémentaires à saisir

Des données d'identification de la transmission doivent être transmises. Le tableau qui suit apporte des précisions sur le sujet :

Données	Description
Identification du logiciel	
N° d'homologation	Numéro d'homologation du progiciel délivré par la FADQ.
N° de version du format de données XML	Numéro de version du format de données du fichier XML autorisé par la FADQ. Ce numéro change chaque fois qu'une modification est apportée à la structure du fichier XML de données transmis à la FADQ.
Origine hors Québec	Indique que l'animal provient d'un site qui n'est pas situé au Québec.
Destination hors Québec	Indique que l'animal est transporté dans un site qui n'est pas situé au Québec.

ANNEXE B

FORMULAIRE DE TRANSACTION DES ANIMAUX VIVANTS

VEUILLEZ CONSULTER LES INSTRUCTIONS AU VERSO



Formulaire de transaction des animaux vivants
Déclaration d'entrée et de sortie

N° de transaction **904801**
N° de client



Identification permanente et déplacements

Production bovine

Votre N° d'intervenant **PRO**

1. Identification du client

1.1 Nom Téléphone
Adresse, ville Code postal

2. Transaction La Financière agricole

Entrée de bouvillon(s)
 Né à la ferme
 Achat à l'encan
 Achat d'un courtier ou autre
 Achat d'un producteur assuré

Entrée de veaux de lait

Vente de bouvillon(s)
 Comme sujet reproducteur
 À un encan
 À un courtier ou autre
 À un producteur assuré

Abattage de veaux de lait hors Québec

1.2 Adresse de l'atelier d'engraissement (s'il y a lieu)
Code postal

3. Données d'entrée ou de vente

3.1 Date d'entrée en atelier d'engraissement
Année Mois Jour

3.2 Estimation de production pour l'année en cours (nombre de veaux de lait) (lites)

3.3 Date de sortie de l'atelier d'engraissement
Année Mois Jour

3.4 Poids moyen par animal transigé (lb)

3.5 Poids total des animaux transigés (lb)

3.6 Nombre total d'animaux transigés (têtes)

4. Transaction ATQ

4.1 Provenance du bovin si hors Québec
Nom du propriétaire ou du gardien précédent
N° de site
Adresse
Code postal
Téléphone

4.2 Destination du bovin si hors Québec
Nom du propriétaire ou du gardien suivant
N° de site
Adresse
Code postal
Téléphone
Plaque d'immatriculation du transporteur

5. Renseignements sur les animaux transigés

Si vous déclarez un déplacement, il n'est pas nécessaire de remplir les sections 5.5 et 5.6

5.1 N° d'identifiant ATQ	5.2 N° de site de votre exploitation	5.3 Date de naissance	5.4 Sexe	5.5 Catégorie	5.6 N° de l'identifiant d'origine (si requis)	5.7 Poids (lb)	5.8 Type d'événement	5.9 Date de l'événement	5.10 N° de site de provenance/destination
124000	QC	Année Mois Jour	Forme M Laitière Boucherie				1 2 3 4 5	Année Mois Jour	
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		
124000							1 2 3 4 5		

6. Transaction entre producteurs assurés

Signature du vendeur/acheteur
X
N° de client à La Financière agricole Date
Année Mois Jour

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

[Empty box for administration use]

7. Signature du client

Signature du client Date
X
Année Mois Jour

FOR-031F (Octobre 2013)

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE TRANSACTION DES ANIMAUX VIVANTS ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE			
 <p>Formulaire de transaction des animaux vivants Déclaration d'entrée et de sortie</p>		 <p>Identification permanente et déplacements Production bovine</p>	
<p>Pour signaler une transaction, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> · inscrire votre numéro de client à La Financière agricole du Québec; · remplir la section 1 : indiquer à 1.2 l'adresse de l'atelier d'engraissement uniquement si elle est différente de celle fournie en 1.1; · à la section 2, cocher le type de transaction (vous devez utiliser un formulaire par type de transaction); · remplir les sections 3, 5* et 6 en vous référant au tableau ci-dessous; · signer et dater votre formulaire (section 7). 			
<p>Pour toute déclaration ou transaction, veuillez inscrire en tout temps votre numéro d'intervenant PRO qui comprend 7 chiffres.</p>			
Transaction	Informations requises	Déclaration ou transaction	Informations requises
VEAUX DE LAIT		POSE DE BOUCLES	
Entrée	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 3.1, 3.2, 3.4 et 3.6. · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9 et 5.10 (site de provenance des veaux): <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.9 : inscrire la date d'entrée en atelier d'engraissement si plus d'une date utilisée sur le même formulaire (sinon, 3.1 suffit). 	Déclaration de naissance	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8 et 5.9 : <ul style="list-style-type: none"> - 5.7 : inscrire le poids de l'animal si la date de naissance est inconnue; - 5.9 : inscrire la date de pose des boucles si la date de naissance est inconnue.
Abattage hors Québec	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 3.3 et 3.6 : pièces justificatives nécessaires. · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9 : <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.9 : date de sortie de l'atelier d'engraissement. 	Remplacement de boucle	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.6 et 5.8 : <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : numéro de site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.6 : indiquer le numéro de la boucle perdue.
BOUVILLONS		RÉCEPTION ET DÉPLACEMENT	
Nés à la ferme (Utiliser le formulaire reçu avec votre commande de boucles)	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.7 : <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.3 : inscrire la date de naissance du veau; - 5.7 : inscrire le poids du veau à la naissance. 	Réception d'animaux en provenance de l'extérieur du Québec	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9 et 5.10 : <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : numéro de site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.3 : si vous détenez un certificat de naissance; - 5.7 : correspond au poids de l'animal à la réception; - 5.9 : correspond à la date de réception de l'animal.
Entrée (encan, courtier ou autre et producteur assuré)	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 3.1, 3.4, 3.5 et 3.6 : · 3.1 : date d'entrée en atelier d'engraissement (si date unique pour le groupe). · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.4, 5.7 et 5.10 (site de provenance des bouvillons) : <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.9 : inscrire les dates d'entrée en atelier d'engraissement (si plusieurs dates pour le groupe). · S'il s'agit d'une transaction entre producteurs assurés, faire remplir la section 6 par le vendeur. 	Déplacement entre deux sites	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 4.2, 5.1, 5.2, 5.8, 5.9 et 5.10: <ul style="list-style-type: none"> - 4.2 : si le déplacement est hors Québec; - 5.9 : correspond à la date de déplacement ou de réception de l'animal; - 5.10 : correspond au site de provenance de l'animal.
Vente (sujet reproducteur, encan, courtier ou autre et producteur assuré)	<ul style="list-style-type: none"> · Remplir les sections 3.3, 3.4, 3.5 et 3.6 : · 3.3 : date de sortie de l'atelier d'engraissement (si date unique pour le groupe). · Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.4, 5.7 et 5.10 (site de destination des bouvillons) : <ul style="list-style-type: none"> - 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal); - 5.9 : inscrire les dates de sortie de l'atelier d'engraissement (si plusieurs dates pour le groupe). · S'il s'agit d'une transaction entre producteurs assurés, faire remplir la section 6 par l'acheteur. 	DÉCÈS	
<p>* Si vous avez en main un document (facture ou autre) où sont inscrits le numéro d'identifiant, le sexe et le poids des animaux transigés, vous pouvez annexer ce document à votre formulaire au lieu de retranscrire ces informations à la section 5. Dans ce cas, assurez-vous de fournir le numéro de site de votre exploitation ainsi que le numéro de site de provenance ou de destination.</p> <p>NOTE : Selon le type de transaction, n'oubliez pas de joindre les pièces justificatives qui doivent accompagner votre déclaration. Au besoin, consultez l'aide-mémoire qui vous a été transmis par La Financière agricole.</p>		<p>Agri-Traçabilité Québec inc.</p> <p>Maison de l'UPA 555 boulevard Roland-Therrien, bureau 050 Longueuil, Québec J4H 4E8</p> <p>Tél. sans frais : 1 866 270-4319 Tél. : 450 677-1757 Fax sans frais : 1 866 473-4033 Fax : 450 679-6547</p> <p>www.atq.qc.ca</p>	
<p>1 800 749-3646 - Internet : www.financiereagricole.qc.ca</p>			

VERSO : VERSION ÉLECTRONIQUE

**COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE TRANSACTION DES ANIMAUX VIVANTS
ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE**



**Formulaire de transaction
des animaux vivants**
Déclaration d'entrée et de sortie

Pour signaler une transaction par transfert électronique, vous devez :

- inscrire votre numéro de client à La Financière agricole du Québec;
- à la section 1.2, sélectionner l'adresse de l'atelier d'engraissement si elle est différente de celle apparaissant en 1.1;
- à la section 2, cocher le type de transaction (un seul type de transaction est accepté par déclaration);
- remplir les sections 3, 5 et 6 en vous référant au tableau ci-dessous.

Transaction	Informations requises
BOUVILLONS	
Nés à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.7 <ul style="list-style-type: none"> – 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal) – 5.3 : inscrire la date de naissance du veau – 5.7 : inscrire le poids du veau à la naissance
Entrée / Achat (encan, courtier ou autre et producteur assuré)	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.4, 5.7, 5.9 et 5.10 (site de provenance des bouvillons) <ul style="list-style-type: none"> – 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal) – 5.9 : inscrire les dates d'entrée en atelier d'engraissement • S'il s'agit d'une transaction entre producteurs assurés, inscrire les coordonnées du vendeur à la section 6 • Si les animaux proviennent de l'extérieur du Québec, inscrire le site d'origine à la section 5.10. Si celui-ci est inconnu, inscrire la province d'origine à la section 4.1
Sortie / Vente (sujet reproducteur, encan, courtier ou autre et producteur assuré)	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.4, 5.7, 5.9 et 5.10 (site de destination des bouvillons) <ul style="list-style-type: none"> – 5.2 : site de votre exploitation (où est hébergé votre animal) – 5.9 : inscrire les dates de sortie de l'atelier d'engraissement • S'il s'agit d'une transaction entre producteurs assurés, inscrire les coordonnées de l'acheteur à la section 6 et transmettre votre formulaire papier à La Financière agricole. La transmission électronique n'est pas possible pour ce type de transaction. Si les animaux sont vendus sur une base vivante à l'extérieur du Québec, inscrire le site de destination à la section 5.10. Si celui-ci est inconnu, inscrire la province de destination à la section 4.2
<p>NOTE : Selon le type de transaction, des pièces justificatives, tels facture, billet de balance ou autre, peuvent devoir être transmises à La Financière agricole. Pour assurer le suivi administratif de votre dossier, veuillez inscrire sur chaque document transmis, le numéro de la transaction à laquelle il doit être associé. Ce numéro est généré lors du transfert électronique du formulaire de transaction des animaux vivants.</p> <p>Au besoin, consultez l'aide-mémoire qui vous a été transmis par La Financière agricole.</p> <p>1 800 749-3646 — Internet : www.financiereagricole.qc.ca</p>	

ANNEXE C

DESCRIPTION ET DÉFINITION DES INFORMATIONS À TRANSMETTRE

ANNEXE C

DESCRIPTION ET DÉFINITION DES INFORMATIONS À TRANSMETTRE

Nom du fichier

Le nom du fichier doit être constitué du numéro de client, de la date du jour et de la séquence de quatre chiffres. À noter que le numéro de client doit toujours être constitué de sept chiffres dans le nom du fichier. Le numéro de client doit être complété en précisant les zéros non significatifs lorsqu'il comporte moins de sept chiffres. Les numéros des séquences correspondent aux quatre derniers chiffres des numéros de transaction.

Exemples : 1457896_2007-02-07_0000.xml – Ajout d'une nouvelle transaction. Le numéro de transaction attribué par le service de réception serait : 14578960001.

1457896_2007-02-08_0000.xml – Ajout d'une autre nouvelle transaction. Le numéro de transaction attribué par le service de réception serait : 14578960002.

1457896_2007-02-09_0001.xml – Modification de la transaction n° 14578960001.

1457896_2007-02-10_0002.xml – Destruction de la transaction n° 14578960002.

0000321_2007-02-07_0000.xml – Ajout d'une nouvelle transaction. Le numéro de transaction attribué par le service de réception serait : 00003210001.

Codage du fichier

Le fichier devra être produit avec le codage « ISO-8859-1 » ou « UTF-8 ».

Contenu du fichier

Afin de faciliter la lecture, consultez la légende à la fin de cette annexe.

Description	Balise XML	Données oblig.	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format	
						Type	Longueur
						Min.	Max.
Section partie-identification Section contenant les informations identifiant les données transmises	partie_identification	O		S	1		
Groupe d'informations désignant le progiciel utilisé par le transmetteur	progiciel	O		G	1		
Le numéro d'homologation délivré par La Financière agricole après qu'elle ait vérifié le progiciel (voir le processus d'homologation)	no_homologation	O		E	1	C	12 12
Le numéro de version du format de données XML	version_xml	O		E	1	C	1 4
Groupe d'informations désignant le transmetteur	transmetteur	C	Obligatoire lorsque transmis par partenaire pré autorisé (voir annexe H – section 2).	G	1		
Le code utilisateur utilisé par le transmetteur pour accéder au progiciel. Il s'agit du code utilisateur fourni par le partenaire.	code_usager_externe	O		E	1	C	1 25
Section partie-client Section contenant les informations identifiant l'entreprise agricole	partie_client	O		S	1		
Groupe d'informations définissant l'entreprise agricole pour laquelle des données sont transmises	client_identification	O		G	1		
Le numéro de client pour les contrats d'assurance	no_client_assurance	O		E	1	E	2 7
Section partie-transaction Section qui contient les informations de la transaction d'animaux vivants	partie_transaction	O		S	1		
Groupe d'informations définissant la transaction d'animaux vivants transmise	identification_transaction	O		G	1		

Description	Balise XML	Données oblig.	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
						Type	Longueur	
							Min.	Max.
Le numéro de la transaction d'animaux vivants (TRAV) à la FADQ : Lors de l'ajout d'une nouvelle transaction, le numéro de client, suivi de « 0000 ». Lors d'une modification ou d'une destruction, le numéro de transaction obtenu lors de l'ajout réussi.	no_trav	O		E	1	E	11	11
Opération sur l'information transmise : « A » pour Ajout d'une nouvelle transaction « M » pour Modification d'une transaction « D » pour Destruction d'une transaction	operation	O		E	1	C	1	1
Le type d'identification « BOV » pour Bouvillon	type_idp	O		E	1	C	3	3
Le type de TRAV à la FADQ « A » pour Entrée de bouvillon(s) « V » pour Vente de bouvillon(s)	type_trav	O		E	1	C	1	1
Le code de la TRAV à la FADQ « NES » pour Entrée bouvillon-Né à la ferme « AEN » pour Entrée bouvillon-Achat à l'encan « ACO » pour Entrée bouvillon-Achat d'un courtier ou autre « TPA » pour Entrée bouvillon-Achat d'un producteur assuré « VEN » pour Vente bouvillon-À un encan « VCO » pour Vente bouvillon-À un courtier ou autre « VRE » pour Vente bouvillon-Comme sujet reproducteur	code_trav	O		E	1	C	3	3
Numéro d'adresse de l'atelier d'engraissement : Numéro correspondant à l'adresse sélectionnée par le client. Prévoir la saisie de ces adresses et numéros associés par le client.	no_adresse_engraissement	F		E	1	E	1	25
Poids moyen par animal transigé (sert de contrôle à la réception) : Le poids peut comporter un chiffre après le point. Ex. : 1234.3.	poids_moyen	O		E	1	R	1	6
Poids total des animaux transigés (sert de contrôle à la réception)	poids_total	O		E	1	E	1	7
Nombre total d'animaux transigés (sert de contrôle à la réception)	nbr_total	O		E	1	E	1	3
Sous-groupe définissant un autre client impliqué dans la transaction	transaction_producteurs_assures	C	Lors d'une transaction entre producteurs assurés.	SG	1			
Le numéro du second client pour les contrats d'assurance	no_client_assurance	O		E	1	E	2	7
Nom du second client	nom_client_assurance	O		E	1	E	1	60
Groupe d'informations définissant chacun des animaux transigés dans la transaction d'animaux vivants	donnees_transaction	O		G	994			
Le numéro d'identification à ATQ	no_id	O		E	1	E	15	15
N° de site de votre exploitation	no_site_1	O		E	1	C	7	25
Date de l'événement. Lorsqu'il s'agit d'une déclaration de naissance, cette date correspond à la date de naissance (5.3). Dans le cas contraire, cette date correspond à la date de l'événement (5.9).	date	O		E	1	D	8	8

Description	Balise XML	Données oblig.	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
						Type	Longueur	
							Min.	Max.
Sexe « F » pour Femelle « M » pour Mâle	sexe	O		E	1	C	1	1
Catégorie « BOUCH » pour Boucherie « LAITI » pour Laitière	categorie	F		E	1	C	5	5
Identification d'origine	no_id_origine	F		E	1	E	7	15
Poids : Le poids peut comporter un chiffre après le point. Ex. : 1234.3.	poids	O		E	1	R	1	6
N° de site de provenance/destination	no_site_2	C	Voir 5.10 de l'annexe D.	E	1	C	7	25
Décès : Lorsque le type d'événement (5.8) correspond à « 5. Décès », ce champ prend la valeur « O ». Dans le cas contraire, ce champ prend la valeur « N ».	deces	F		E	1	C	1	1
Code de province : Correspond au code de province de Postes Canada (en majuscules).	code_province	C	Voir 4.1 et 4.2 de l'annexe D.	E	1	C	2	2
Hors Québec : Lorsque la provenance ou la destination est hors Québec. « O » pour Origine « D » pour Destination	hors_quebec	F		E	1	C	1	1

Comment interpréter le tableau :

Nom de la colonne	Description de l'élément
Balise XML	Chaîne de caractères contenus entre un délimiteur ouvrant et un délimiteur fermant dans le langage XML (en anglais : <i>XML tag</i>).
Données obligatoires	Descripteur qui qualifie la présence d'une information. Les valeurs possibles sont : « O » pour « Obligatoire » (l'information doit être présente); « C » pour « Conditionnel » (l'information doit être présente si la condition est vraie); « F » pour « Facultatif » (l'information peut être présente ou absente, au besoin). Le logiciel doit permettre à l'utilisateur d'alimenter le champ même s'il est facultatif. Le client n'est pas obligé d'alimenter le champ lors de la saisie d'une transaction.
Condition	Expression d'une situation qui rend une information obligatoire. N. B. S'applique lorsque la valeur « C » s'applique à la colonne « Données obligatoires ».
Type d'information	Catégorie de l'information. Les valeurs possibles sont : « E » pour une information élémentaire; « G » pour un Groupe d'informations élémentaires; « SG » pour un groupe d'informations élémentaires ou un sous-groupe; « S » pour une Section.
Nombre d'occurrences	Expression du nombre de répétitions possibles pour une information d'un groupe ou d'une section. Les valeurs possibles sont : « 1 » lorsque l'information doit être précisée une seule fois; « N » lorsque l'information peut être répétée selon le besoin. Un nombre fixe lorsqu'une information peut être répétée un certain nombre de fois. Ce nombre représente le maximum de répétitions acceptées.

Format - Type	Type de donnée de l'information. Les valeurs possibles sont : « C » pour des Chaînes de caractères; « E » pour des nombres entiers; « R » pour des nombres réels; « D » pour la Date et l'heure. Format : AAAAMMJJ.
Format - Longueur - Min.	Expression du nombre minimum de caractères d'une information. N. B. Cette information est précisée seulement au besoin.
Format - Longueur - Max.	Expression du nombre maximum de caractères d'une information.

ANNEXE D

VALIDATIONS PROPOSÉES

ANNEXE D

Validations proposées

Validation	Message proposé
Message général : confirmation	<p>Confirmation : La transaction « n° transaction » a été transmise avec succès.</p> <p>Selon le type de transaction, vous devez faire parvenir les pièces justificatives avec le numéro de transaction ci-haut mentionné au centre de services de La Financière agricole du Québec responsable de votre dossier.</p> <p>Veillez prendre note que vous disposez d'un jour ouvrable pour apporter des modifications à votre transaction. Après ce délai, vous devrez contacter votre centre de services pour procéder à tout changement.</p> <p>Détail de la transaction « n° transaction » : Numéro de client : Type de production : Nombre d'animaux transmis :</p>
Message général : erreur	<p>Erreur :</p> <p>Le transfert de la transaction « n° transaction » a échoué pour la ou les raisons suivantes :</p> <p>« liste des messages d'erreurs »</p> <p>Détail de la transaction « n° transaction » : Numéro de client : Type de production : Nombre d'animaux transmis :</p>
Nom du fichier	
Le nom du fichier doit avoir une longueur de 27 caractères (y compris l'extension).	Le nom du fichier transmis « nom du fichier » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Extension : les positions 24 à 27 du nom de fichier doivent avoir l'extension « .xml » ou « .XML ».	Le format du fichier est incompatible avec l'opération. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Numéro de client : les positions 1 à 7 du nom de fichier doivent être des nombres.	Le numéro de client « no client » est invalide.
Date : les positions 9 à 18 du nom de fichier doivent correspondre à une date valide dont le format est : AAAA-MM-JJ.	La date « date » inscrite dans le nom de fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Séquence : les positions 20 à 23 du nom de fichier doivent être des nombres supérieurs à 0 si l'opération sur l'information transmise est « M » ou « D ». Sinon les positions doivent correspondre à « 0000 ».	La séquence « séquence » présente dans le nom de fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Identification de la transmission	
Le numéro d'homologation du logiciel est obligatoire.	Ce logiciel n'a pas de numéro d'homologation. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le numéro de version du format de données XML est obligatoire.	La version du fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le code utilisateur utilisé par le transmetteur est obligatoire lorsque la transmission est effectuée via l'appel du service web directement par le partenaire sans passer par le module de transfert (voir annexe H – section 2).	Le code utilisateur utilisé par le transmetteur est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.

Validation	Message proposé
Identification du client (1.)	
Le numéro de client accordé dans le cadre d'un programme administré par La Financière agricole est obligatoire et doit comporter 7 chiffres au maximum.	Le numéro de client est absent.
Le numéro de client doit satisfaire à l'équation de validation de la formule 1 décrite à la suite des validations.	Le numéro de client « no client » est invalide.
Le numéro de client doit correspondre à celui indiqué dans le nom du fichier (positions 1 à 7 du nom de fichier).	Le numéro de client inscrit dans le nom du fichier reçu ne correspond pas à celui présent dans le fichier. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Information sur la transaction d'animaux vivants	
Le numéro de transaction est obligatoire.	Le numéro de transaction est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le numéro de transaction doit comporter 11 chiffres au maximum.	Le numéro de transaction « no de transaction » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le numéro de transaction doit correspondre au numéro de client [positions 1 à 7 du nom de fichier] suivi de la séquence [positions 20 à 23 du nom de fichier].	Le numéro de client et la séquence inscrits dans le nom du fichier reçu ne correspondent pas au numéro de transaction présent dans le fichier. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
L'opération sur l'information transmise est obligatoire.	L'opération sur l'information transmise est absente. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
L'opération sur l'information transmise doit correspondre à A, M ou D.	L'opération sur l'information transmise est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Numéro de l'adresse de l'atelier d'engraissement (1.2)	
Facultatif. L'adresse doit être un numéro d'adresse de 25 caractères au maximum.	Le numéro correspondant à l'adresse de l'atelier d'engraissement est invalide.
Type d'identification (2)	
Le type d'identification est obligatoire et doit correspondre à « BOV ».	Le type d'identification est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Type de transaction d'animaux vivants (2)	
Le type de TRAV est obligatoire.	Le type de TRAV est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Doit être « A » ou « V », si le type d'identification est « BOV ».	Le type de TRAV « type de trav » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Code de transaction d'animaux vivants (2)	
Le code de TRAV à la FADQ est obligatoire. Au moins un type de transaction doit être coché. Un seul type de transaction doit être coché.	Le code de transaction « code de transaction » est invalide pour le type d'identification et le type de TRAV. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Doit être « NES », « AEN », « ACO » ou « TPA » si le type d'identification est « BOV ».	
Doit être « VEN », « VCO » ou « VRE » si le type d'identification est « BOV ».	
Lorsque le code de TRAV est « TPA », le type de TRAV doit être « A ».	La transaction entre producteurs assurés doit provenir du client acheteur.
Poids moyen par animal transigé (3.4)	
Le poids moyen par animal est obligatoire, il doit être réel et exprimé par un nombre de 5 chiffres au maximum, dont un chiffre après le point.	Le poids moyen « poids » par animal transigé est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Correspond au poids total des animaux transigés divisé par le nombre total des animaux transigés.	Le poids moyen des animaux transigés ne correspond pas au poids moyen des animaux reçus. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Poids total des animaux transigés (3.5)	
Le poids total des animaux est obligatoire et doit être exprimé par un nombre de 7 chiffres au maximum.	Le poids total « poids » des animaux transigés est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Correspond à la somme des poids saisis pour chaque identifiant.	Le poids total des animaux transigés ne correspond pas au poids total des animaux reçus. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Nombre total d'animaux transigés (3.6)	
Le nombre total d'animaux est obligatoire et doit comporter 3 chiffres au maximum.	Le nombre total d'animaux transigés « nombre d'animaux » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le nombre total d'animaux doit être inférieur ou égal à 994.	Le nombre d'identifications pour la transaction est trop élevé. Veuillez répartir les identifications dans deux transactions.

Validation	Message proposé
Correspond au total du nombre d'identifiants saisis.	Le nombre total d'animaux transigés ne correspond pas au nombre total d'animaux reçus. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Transaction entre producteurs assurés (6)	
Obligatoire si le code de transaction est « TPA ».	Les informations du client vendeur doivent être saisies lors d'une transaction entre producteurs assurés.
Le numéro du second client est obligatoire.	Le numéro du client vendeur concerné par la transaction est absent.
Le numéro du second client doit être un nombre de 7 chiffres au maximum.	Le numéro du client vendeur « no client » concerné par la transaction est invalide.
Le nom du second client est obligatoire.	Le nom du client vendeur concerné par la transaction est absent.
Le numéro du premier client et celui du second client doivent être différents.	Les clients concernés par la transaction entre producteurs assurés ne peuvent avoir le même numéro.
N° d'identifiant ATQ (5.1)	
Au moins un numéro d'identifiant ATQ doit être saisi.	La transaction doit comporter au moins une identification.
Le numéro d'identification est obligatoire.	Le numéro d'identification est absent.
Le numéro d'identification doit être un nombre de 15 chiffres et ne doit pas correspondre au séparateur généré par le bâton de lecture (000000000000000).	Le numéro d'identification « no d'identification » est invalide.
N° de site de votre exploitation (5.2)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	Le numéro de site de votre exploitation pour l'identifiant « no-id » est absent.
Date de naissance (5.3)	
Obligatoire pour le numéro d'identifiant saisi lorsque le code de transaction d'animaux vivants (2) correspond à « Né à la ferme ».	La date de naissance pour l'identifiant « no-id » est absente.
Doit être un nombre de 8 chiffres.	La date de naissance « date » pour l'identifiant « no-id » est invalide.
La date doit être inférieure ou égale à la date du jour.	La date de naissance pour l'identifiant « no-id » doit précéder ou égaler la date du jour.
Sexe (5.4)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	Le sexe pour l'identifiant « no-id » n'a pas été spécifié.
Doit être « F » ou « M ».	Le sexe « sexe » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Catégorie (5.5)	
Lorsque présente, la catégorie doit correspondre à « BOUCH » ou à « LAITI ».	La catégorie « catégorie » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
N° d'identification d'origine (5.6)	
Facultatif. Lorsqu'il est inscrit, il doit avoir un format valide, soit un nombre comportant un minimum de 7 chiffres et un maximum de 15 chiffres.	Le numéro d'identification d'origine « no identification origine » est invalide.
Poids (5.7)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	Le poids pour l'identifiant « no-id » est absent.
Le poids réel doit être exprimé par un nombre de 5 chiffres au maximum, dont un chiffre après le point.	Le poids « poids » pour l'identifiant « no-id » est invalide.
Poids (5.8)	
Le type d'événement doit correspondre à « 1. Déclaration de naissance » pour chaque numéro d'identifiant saisi lorsque le code de transaction d'animaux vivants (2) correspond à « Né à la ferme ».	Le type d'événement pour l'identifiant « no-id » doit correspondre à « 1. Déclaration de naissance ».
Date de l'événement (5.9)	
Obligatoire pour le numéro d'identifiant saisi lorsque le code de transaction d'animaux vivants (2) ne correspond pas à « Né à la ferme ».	La date d'entrée, de sortie ou de naissance pour l'identifiant « no-id » est absente.
Doit être un nombre de 8 chiffres.	La date d'entrée, de sortie ou de naissance « date » pour l'identifiant « no-id » est invalide.
La date doit être inférieure ou égale à la date du jour.	La date d'entrée, de sortie ou de naissance pour l'identifiant « no-id » doit précéder ou égaler la date du jour.

Validation	Message proposé
N° site provenance/destination (5.10)	
Obligatoire pour les codes de transaction « AEN », « TPA », « VEN » et « VRE »; lorsque « Hors Québec » n'est pas spécifié ou lorsque « Hors Québec » est spécifié, mais qu'aucun « Code de province » (4.2 ou 4.4) n'est spécifié.	Le numéro de site de provenance/destination pour l'identifiant « no-id » est absent.
Doit être absent pour le code de transaction « NES ».	Le numéro de site de provenance/destination pour l'identifiant « no-id » ne doit pas être précisé s'il s'agit d'un animal né à la ferme.
Code de province (4.1 ou 4.2)	
Obligatoire si la provenance ou la destination est hors Québec et qu'aucun site de provenance/destination n'est spécifié (5.10).	Le code de province pour l'identifiant « no-id » est obligatoire.
Décès	
L'indicateur de décès est facultatif. S'il est précisé, le choix doit correspondre à « O » ou « N ».	Le champ décès « décès » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Hors Québec	
Facultatif. Lorsque la provenance ou la destination est hors Québec. Le choix doit correspondre à « O » ou à « D ».	Le champ Hors Québec indiqué « indicateur hors Québec » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Si cette information est spécifiée, le choix doit être : « O », si le code de transaction est « A ». « D », si le code de transaction est « V ».	Le champ Hors Québec indiqué pour l'identifiant « no-id » est incohérent. Veuillez sélectionner Origine s'il s'agit d'une entrée et Destination s'il s'agit d'une sortie.
Si le champ « hors Québec » est spécifié, le site de provenance/destination devra être saisi s'il est connu; sinon, la province d'origine devra être sélectionnée dans la section 4.1, ou la province de destination dans la section 4.2, et ce, à partir d'une liste déroulante des codes des provinces.	Vous devez préciser un site ou un code de province lorsque l'origine ou la destination est hors Québec.

Autres spécifications

- Prévoir un moyen permettant de répéter un numéro de site d'exploitation, une date, le sexe, le poids ou un numéro de site de provenance/destination dans tous les identifiants saisis.
- Lorsque le logiciel permet de gérer les données de plusieurs clients (l'utilisateur agissant à titre de mandataire pour eux), prévoir un moyen permettant de sélectionner le client pour lequel une transaction doit être inscrite.
- Le numéro de site d'exploitation, la date, le sexe, le poids, le numéro de site de provenance/destination ou celui de l'origine ou destination hors Québec ne peuvent être précisés sans qu'un numéro d'identifiant leur soit rattaché.
- Prévoir un moyen permettant de saisir et de conserver les adresses de production ainsi que leurs numéros d'adresses associés. Les adresses et numéros associés sont obtenus par le client auprès de son centre de services.
- Le nombre total d'animaux transigés, le poids total de ces animaux et le poids moyen par animal transigé devront être calculés automatiquement par le logiciel en fonction des identifiants et poids saisis. À noter que les séparateurs générés par les bâtons de lecture ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du poids moyen.
- Lorsqu'aucun poids n'est saisi, prévoir un moyen permettant d'assigner un poids moyen à chacun des identifiants à partir d'un poids total et du nombre d'identifiants saisis. Afin de ne pas pénaliser le producteur, il faut éliminer complètement les décimales du poids en ajoutant une livre à un nombre déterminé de têtes, de la manière suivante :
 - Nombre de têtes déterminé = Nombre de têtes de la transaction multiplié par la partie décimale du poids moyen généré à partir du poids total saisi.
 - Augmenter le poids d'une livre pour le nombre de têtes déterminé.

Exemple :

Dans le cas où le poids moyen est 622.42 et que le nombre de têtes est 126.

Nombre de têtes déterminé = $126 * 0.42 = 52.92$

52 têtes auront 623 comme poids et le reste auront 622.

- Prévoir un moyen permettant de sélectionner un code de province. Utiliser les codes des provinces de Postes Canada.
- Un code de province ne peut être spécifié en même temps qu'un site de provenance/destination.
- Lors de l'envoi d'une nouvelle transaction, la balise « Opération » doit contenir un « A », pour Ajout.
- Permettre la modification d'un envoi déjà effectué à la FADQ; dans ce cas, la balise « Opération » doit contenir un « M ».
- Permettre la destruction d'un envoi déjà effectué à la FADQ; dans ce cas, la balise « Opération » doit contenir un « D ».
- Toutes les informations transmises doivent correspondre à la description et à la définition des informations à transmettre, précisées à l'annexe C du présent document. Prévoir des validations de format.
- Le numéro de transaction qui a été généré automatiquement doit être fourni au client. Celui-ci devra l'inscrire sur les factures qu'il fera parvenir à la FADQ et le conserver pour des modifications ultérieures concernant cette transaction, s'il y a lieu.
- Lorsque le nombre d'identifications dans la transaction est supérieur à 994, il faut les répartir sur deux transactions et n'en transmettre qu'une seule à la fois. Le nombre d'identifications maximum pour une transaction est 994.

FORMULE 1 : NUMÉRO DU CLIENT

Exemple d'utilisation de la méthode de validation du numéro de client

Le numéro de client est composé de sept chiffres; cependant, seuls les numéros compris dans l'intervalle se situant entre 10 et 9999999 sont valides.

Si le numéro de client n'a pas sept chiffres, il faut le compléter avec des zéros non significatifs pour qu'il ait sept chiffres avant de procéder à la validation décrite ci-après (si le numéro est 999999, il faut ajouter un zéro, ce qui donne 0999999).

Le numéro permanent est 9999996 :

La validation du numéro permanent s'effectue à partir du calcul des six premiers chiffres de ce numéro.

Le septième chiffre constitue le chiffre de contrôle (dans ce cas-ci, il s'agit de **6**).

Application de la formule

Six premiers chiffres du numéro permanent	9	9	9	9	9	6
Multipliez par 2 les chiffres		x		x		x
aux positions paires dans le numéro		2		2		2
		--		--		--
Résultats		18		18		18

Additionnez individuellement chacun des chiffres
constituant les résultats (1 + 8 + 1 + 8 + 1 + 8) = 27

Additionnez les chiffres aux positions
impaires dans le numéro permanent (9 + 9 + 9) = 27

Total = 54

Le chiffre de contrôle s'obtient en déterminant le premier nombre supérieur ou égal au total, qui se termine par 0 (dans ce cas-ci, il s'agit de 60) et en soustrayant le total (60 - 54), donc le **chiffre de contrôle = 6**.

ANNEXE E

EXEMPLE DE FICHIER

À TRANSMETTRE

Exemple de fichier à transmettre

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<trave>
  <partie_identification>
    <progiciel>
      <no_homologation>9999999-9.99</no_homologation>
      <version_xml>9999</version_xml>
    </progiciel>
    <transmetteur>
      <code_usager_externe>AAA1234567</code_usager_externe>
    </transmetteur>
  </partie_identification>
  <partie_client>
    <client_identification>
      <no_client_assurance>9999999</no_client_assurance>
    </client_identification>
  </partie_client>
  <partie_transaction>
    <identification_transaction>
      <no_trav>99999990001</no_trav>
      <operation>A</operation>
      <type_idp>BOV</type_idp>
      <type_trav>A</type_trav>
      <code_trav>AEN</code_trav>
      <no_adresse_engraissement>999</no_adresse_engraissement>
      <poids_moyen>9999.9</poids_moyen>
      <poids_total>9999999</poids_total>
      <nbr_total>994</nbr_total>
      <transaction_producteurs_assures>
        <no_client_assurance>9999999</no_client_assurance>
        <nom_client_assurance>XXXX XXXXXX</nom_client_assurance>
      </transaction_producteurs_assures>
    </identification_transaction>
    <donnee_transaction>
      <no_id>999999999999999</no_id>
      <no_site_1>XX9999999</no_site_1>
      <date>20090101</date>
      <sexe>M</sexe>
      <categorie>BOUCH</categorie>
      <no_id_origine>999999999999999</no_id_origine>
      <poids>9999.9</poids>
      <no_site_2></no_site_2>
      <deces>0</deces>
      <code_province>ON</code_province>
      <hors_quebec>0</hors_quebec>
    </donnee_transaction>
    <donnee_transaction>
      <no_id>999999999999999</no_id>
      <no_site_1>XX9999999</no_site_1>
      <date>20090201</date>
      <sexe>F</sexe>
      <categorie>BOUCH</categorie>
      <no_id_origine>999999999999999</no_id_origine>
  </partie_transaction>
</trave>
```

```
<poids>9999.9</poids>  
<no_site_2>XX9999999</no_site_2>  
</donnee_transaction>  
</partie_transaction>  
</trave>
```

ANNEXE F

FORMULAIRE DE

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE LOGICIEL

(VIA LE MODULE DE TRANSFERT)



TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DES TRANSACTIONS D'ANIMAUX VIVANTS

Demande d'homologation de logiciel

Nouvelle demande

Mise à jour de logiciel (remplissez la section numéro 2)

Pour obtenir un numéro d'homologation pour votre logiciel, vous devez fournir les documents suivants :

- une copie du présent formulaire de demande d'homologation de logiciel;
- une copie du formulaire de transaction des animaux vivants généré par le logiciel, s'il le permet;
- un exemple de fichier de données normalisées sur la transaction d'animaux vivants (format XML);
- une copie de chacun des écrans (panoramas) du logiciel.

Un accusé de réception vous sera transmis par courriel après l'examen préliminaire des documents reçus. L'homologation du logiciel se fera à l'intérieur d'un délai de quinze (15) jours ouvrables. Le numéro d'homologation vous sera communiqué par la poste ou par courriel.

1 Informations

Prénom, nom		Fonction	
Nom de la firme		Nom du logiciel	N° de version
Adresse		Municipalité	
Code postal	N° de téléphone ()	N° de télécopieur ()	Courriel

2 Mise à jour de logiciel seulement – Décrivez brièvement le ou les changements apportés.

--

3 Engagement

<p>Je m'engage à informer La Financière agricole de toute modification qui concerne le volet « transfert électronique des transactions d'animaux vivants » du logiciel. Selon la nature des modifications effectuées, une nouvelle homologation du logiciel pourrait être requise. De plus, je m'engage à ne conserver ni à utiliser le code d'usager et le mot de passe saisis par le client.</p>	
<p>_____</p> <p>Signature</p>	<p>_____</p> <p>Date</p>

Ce formulaire signé doit être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous. Il peut aussi être transmis par télécopieur au : 418 833-7796. Les fichiers informatisés doivent être expédiés à : dip@fadq.qc.ca.

Direction de l'intégration des programmes
 La Financière agricole du Québec
 1400, boulevard Guillaume-Couture
 Lévis (Québec) G6W 8K7

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 418 838-5609 ou par courriel à : dip@fadq.qc.ca.

ANNEXE G

FORMULAIRE DE DEMANDE D'HOMOLOGATION DE LOGICIEL (ORGANISME PARTENAIRE)



TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DES TRANSACTIONS D'ANIMAUX VIVANTS

Demande d'homologation de logiciel

Nouvelle demande

Mise à jour de logiciel (remplissez la section numéro 2)

Pour obtenir un numéro d'homologation pour votre logiciel, vous devez fournir les documents suivants :

- Une copie du présent formulaire de demande d'homologation de logiciel;
- Une copie du formulaire de transaction des animaux vivants généré par le logiciel, s'il le permet;
- Un exemple de fichier de données normalisées sur la transaction d'animaux vivants (format XML);
- Une copie de chacun des écrans (panoramas) du logiciel.

Un accusé de réception vous sera transmis par courriel après l'examen préliminaire des documents reçus. L'homologation du logiciel se fera à l'intérieur d'un délai de quinze (15) jours ouvrables. Le numéro d'homologation vous sera communiqué par la poste ou par courriel.

1 Informations

Prénom, nom		Fonction	
Nom de la firme		Nom du logiciel	N°. version
Adresse		Municipalité	
Code postal	N° de téléphone ()	N° de télécopieur ()	Courriel

2 Mise à jour de logiciel seulement – Décrivez brièvement le ou les changements apportés.

--

3 Engagement

<p>Je m'engage à informer La Financière agricole du Québec (FADQ) de toute modification qui concerne le volet transfert électronique de transactions d'animaux vivants du logiciel. Selon la nature des modifications effectuées, une nouvelle homologation du logiciel pourrait être requise. De plus, je m'engage à fournir, à la demande de la FADQ, le nom et le prénom de la personne associée au code d'utilisateur utilisé pour s'authentifier dans le logiciel (1).</p>	
<p>_____</p> <p>Signature</p>	<p>_____</p> <p>Date</p>

(1) Un code d'utilisateur doit être associé à une seule personne physique.

Ce formulaire signé doit être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous. Il peut aussi être transmis par télécopieur au : 418 833-7796. Les fichiers informatisés doivent être expédiés à : dip@fadq.qc.ca.

Direction de l'intégration des programmes
 La Financière agricole du Québec
 1400, boulevard Guillaume-Couture
 Lévis (Québec) G6W 8K7

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 418 838-5609 ou par courriel à : dip@fadq.qc.ca.

ANNEXE H

UTILISATION DU MODULE DE TRANSMISSION DE FICHIERS ET DU SERVICE WEB DE RÉCEPTION DE FICHIERS DE LA FADQ

ANNEXE H

Section 1 - Utilisation du module de transmission de fichiers de la FADQ

Afin de permettre à l'utilisateur de s'authentifier et de transmettre les données de manière sécuritaire, un module de transmission de fichiers est à la disposition des développeurs. Ce module doit être intégré au logiciel avant de pouvoir transmettre les transactions d'animaux vivants à La Financière agricole. Il fonctionne uniquement dans un environnement Windows, à 32 bits.

Le logiciel devra utiliser le module de transfert en spécifiant le numéro d'homologation, l'opération « TTAV », le numéro de client, l'emplacement du fichier XML, le format des messages de retour, l'indice de conformité sans aucune valeur associée, la réponse sans aucune valeur associée ainsi que la taille de chacun de ces paramètres.

Le module est disponible sur le site Internet de La Financière agricole à l'adresse suivante :

Pour l'environnement de production : <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/appl/part/TransfFADQ.dll>

Pour l'environnement de test : <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/appl/part/tst/TransfFADQ.dll>

Le logiciel doit permettre la mise à jour du module. Le numéro de version est disponible à l'adresse <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/appl/part/version.html> afin de permettre au logiciel intégrant le module de valider la version et de la mettre à jour. Il est recommandé de vérifier la version du module utilisé via la fonction « DernièreVersion » au démarrage de l'application. Cela afin d'éviter que les données ne soient rejetées lorsque la version du module utilisé n'est pas à jour.

Description du module

Nom de la DLL : TransfFADQ.dll

Nom de la fonction : TransFADQ

Description :

Cette fonction permet d'authentifier l'utilisateur et de transmettre les données à La Financière agricole. Cette fonction est aussi responsable d'enregistrer les messages d'erreurs ou d'information sur le poste de l'utilisateur et d'afficher les messages lorsque demandé à l'appel de la fonction.

À noter que les paramètres en sortie doivent être déclarés de manière à ce que le module de transmission puisse mettre à jour leur valeur. Dans le cas contraire, une erreur se produira.

Paramètres :

Numéro d'homologation

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond au numéro d'homologation attribué par La Financière agricole lors de l'homologation pour l'opération concernée par l'envoi de fichiers.

En sortie : —

Identifiant de l'opération

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à l'identifiant de l'opération concernée par l'envoi de fichiers. Ce paramètre doit prendre la valeur « TTAV » pour le transfert électronique d'animaux vivants.

En sortie : —

Numéro du client

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond au numéro de client concerné par l'envoi du fichier.

En sortie : —

Fichier à transférer

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.
Description
En entrée : Ce paramètre correspond au nom complet (incluant l'emplacement) du fichier à transmettre.
En sortie : —

Indice de conformité

Obligatoire : Oui.
Type de paramètre : Texte.
Description
En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.
En sortie : Ce paramètre prend la valeur « O » lorsque le fichier est conforme et la valeur « N » dans le cas contraire.

Affichage des messages

Obligatoire : Oui.
Type de paramètre : Texte.
Description
En entrée : Ce paramètre peut prendre les valeurs suivantes :
O : Les messages de retour sont affichés dans le navigateur ouvert en mode exclusif (modal). L'utilisateur devra fermer le navigateur pour retourner à l'application. Cependant, l'impression des messages de retour sera possible à partir du navigateur.
N : Les messages de retour ne sont pas affichés. Le logiciel devra dans ce cas prendre en charge l'affichage des messages destinés à l'utilisateur en utilisant le fichier HTML ou le fichier XML créé dans le même répertoire que le fichier transmis à La Financière agricole. Il est à noter que si une erreur se produit au moment de l'enregistrement des fichiers XML et HTML, les messages s'affichent dans le navigateur.
En sortie : —

Environnement

Obligatoire : Oui.
Type de paramètre : Texte.
Description
En entrée : Ce paramètre correspond à l'environnement de destination lors de la transmission des données. Il permet d'aiguiller la transmission vers un environnement d'essai ou de production. Cela afin de valider l'échange d'information lors de l'homologation du logiciel ou de permettre au concepteur de valider le bon fonctionnement de son logiciel à la suite d'un changement. Ce paramètre prend la valeur « TST » lors de l'homologation ou d'essais du concepteur, et « PRO » lorsque le logiciel est homologué et prêt à transmettre des données.
En sortie : —

Réponse

Obligatoire : Oui.
Type de paramètre : Texte.
Description
En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.
En sortie : Lorsqu'une nouvelle transaction est transmise avec succès, les positions 1 à 11 de ce paramètre correspondent au numéro de la transaction associé au fichier traité. Dans le cas contraire, les positions 1 à 11 de ce paramètre correspondent au numéro de la transaction contenu dans le fichier reçu. L'application utilisant le module devra donc récupérer le numéro de transaction pour d'éventuelles retransmissions du fichier lors d'une modification ou d'une destruction de la transaction.

Taille du paramètre « Numéro d'homologation »

Obligatoire : Oui.
Type de paramètre : Numérique.
Description
En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Numéro d'homologation ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».
En sortie : —

Taille du paramètre « Identifiant de l'opération »

Obligatoire : Oui.
Type de paramètre : Numérique.
Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Identifiant de l'opération ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».
En sortie : —

Taille du paramètre « Numéro de client »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Numéro de client ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Fichier à transférer »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Fichier à transférer ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Affichage des messages »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Affichage des messages ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Indice de conformité »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Indice de conformité ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Environnement »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Environnement ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Réponse »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Réponse ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Nom de la fonction : DerniereVersion

Description :

Cette fonction permet de vérifier si le module utilisé correspond à la dernière version disponible.

Paramètres

Environnement

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre permet de spécifier dans quel environnement la vérification doit être faite. En effet, la version du module peut différer d'un environnement à l'autre. Ce paramètre prend la valeur « TST » lors de l'homologation ou d'essais du concepteur, et la valeur « PRO » lorsque le logiciel est homologué et prêt à transmettre des données.

En sortie : —

Réponse

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.

En sortie : Ce paramètre prend la valeur « O » lorsque le module utilisé correspond à la dernière version disponible et la valeur « N » dans le cas contraire. Ce paramètre peut aussi contenir un message d'erreur si une erreur survient lors de la vérification.

Taille du paramètre « Environnement »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Environnement ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Réponse »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Réponse ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Nom de la fonction : ObtenirVersion

Description :

Cette fonction permet d'obtenir le numéro de version du module utilisé.

Paramètres

Réponse

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.

En sortie : Ce paramètre prend comme valeur le numéro de la version du module utilisé.

Taille du paramètre « Réponse »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Réponse ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Fichier contenant les messages de retour créé par le module

Deux fichiers de messages de retour sont créés afin de permettre au logiciel de récupérer les erreurs détectées et de les afficher de la manière qui convient le mieux à l'utilisateur. Il s'agit d'un fichier HTML et d'un fichier XML. Le fichier XML peut être interprété par le logiciel afin d'identifier les données qui comportent des erreurs et d'afficher les messages en conséquence, alors que le fichier HTML peut être tout simplement ouvert dans le navigateur.

Les fichiers sont créés dans le même répertoire que le fichier transmis à La Financière agricole. Le nom des fichiers créés correspond au nom du fichier transmis suivi de « _msg ». Par exemple, les fichiers de messages de retour correspondant au fichier 1234567_2007-01-01_0001.xml seront 1234567_2007-01-01_0001_msg.htm et 1234567_2007-01-01_0001_msg.xml.

Fichier XML contenant les messages de retour

Le fichier XML de messages de retour contient les informations suivantes :

Description	Balise XML	Données oblig.	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
					Type	Longueur	
						Min.	Max.
Section Messages de retour Section contenant les informations de retour à la suite de la réception du fichier	messages-retour	O	S	1			
Section En-tête Section contenant les informations de retour à la suite de la réception du fichier	en-tete	O	S	1			
Identifiant de l'opération « TTAV »	id-oper	O	E	1	C	4	14
Indice de conformité « O » pour Fichier conforme « N » pour Fichier non conforme	ind-conformite	O	E	1	C	1	1
Groupe contenant les lignes du message d'information	message-information	O	G	1			
Ligne du message d'information	ligne	O	E	N	C	1	100
Section Messages d'erreur Section contenant les informations sur les erreurs détectées lors de la validation du fichier transmis	erreurs	F	S	1			
Groupe contenant les messages d'erreur	erreur	O	G	N			
Balise en erreur (chemin complet)	balise	O	E	1	C	1	250
Valeur en erreur	valeur	O	E	1	C	1	250
Message d'erreur	message	O	E	1	C	1	250
Paramètres sortie Ce paramètre est présent uniquement lors de l'appel du service web directement par un partenaire (voir section 2).	parametres-sortie	F	E	1	C	5	11

Comment interpréter le tableau :

Nom de la colonne	Description de l'élément
Balise XML	Chaîne de caractères contenus entre un délimiteur ouvrant et un délimiteur fermant dans le langage XML (en anglais : <i>XML tag</i>).
Données obligatoires	Descripteur qui qualifie la présence d'une information. Les valeurs possibles sont : « O » pour « Obligatoire » (l'information doit être présente); « F » pour « Facultatif » (l'information peut être présente ou absente, au besoin).
Type d'information	Catégorie de l'information. Les valeurs possibles sont : « E » pour une information élémentaire; « G » pour un Groupe d'informations élémentaires; « S » pour une Section.
Nombre d'occurrences	Expression du nombre de répétitions possibles pour une information d'un groupe ou d'une section. Les valeurs possibles sont : « 1 » lorsque l'information doit être précisée une seule fois; « N » lorsque l'information peut être répétée selon le besoin.
Format - Type	Type de donnée de l'information. Les valeurs possibles sont : « C » pour des Chaînes de caractères; « E » pour des nombres entiers;
Format - Longueur - Min.	Expression du nombre minimum de caractères d'une information. N. B. Cette information est précisée seulement au besoin.
Format - Longueur - Max.	Expression du nombre maximum de caractères d'une information.

Exemple de fichier de messages de retour :

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<message_retour>
  <en_tete>
    <id_oper>TTAV</id_oper>
    <ind_conformite>0</ind_conformite>
    <message_information>
      <infos>
        <ligne>Confirmation de réception de transactions
          d'animaux</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Numéro de client : 1234567</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Type de production : BOU</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Nombre d'animaux transmis :</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Numéro de transaction : 99</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Le fichier a été transmis et rejeté pour les raisons
          suivantes :</ligne>
      </infos>
    </message_information>
  </en_tete>
  <erreurs>
    <erreur>
      <balise>no-id</balise>
      <valeur>124000000000ABC</valeur>
      <message>Le numéro d'identification est absent ou
        invalide.</message>
    </erreur>
    <erreur>
      <balise>sexe</balise>
      <valeur>124000000000999</valeur>
      <message>Le sexe est absent.</message>
    </erreur>
  </erreurs>
</message_retour>
```

Exemple d'utilisation du module dans le langage de programmation DELPHI

```
unit UfrmExemple;

interface

uses
  Windows, Messages, SysUtils, Variants, Classes, Graphics, Controls, Forms,
  Dialogs, StdCtrls;

type
  TForm1 = class(TForm)
    Button1: TButton;
    procedure Button1Click(Sender: TObject);
  private
    { Déclarations privées }
  public
    { Déclarations publiques }
  end;

var
  Form1: TForm1;

implementation

{$R *.dfm}

type
  TMyProc = function(NoHom, Trans, Client, Fichier, Conformite, TypeRetour, Environnement, Reponse : PChar, SizeNoHom,
    SizeTrans, SizeClient, SizeFichier, SizeConformite, SizeTypeRetour, SizeEnvironnement, SizeReponse : DWORD):
    boolean; stdcall;

var
  Hdle: THandle;
  MyProc: TMyProc;

//Utilisation de PChar

procedure TForm1.Button1Click(Sender: TObject);
var
  F: array[0..254] of Char;
  T, C, H, M, R, E, N: array[0..49] of Char;
begin
  Hdle := loadlibrary('TransfFADQ.dll');

  if Hdle <> 0 then
    begin
      try
        @MyProc := GetProcAddress(Hdle, 'TransFADQ');
        if @MyProc <> nil then
          begin
            // No homologation du logiciel
            H := '9999999-9.99';
            // Id d'opération
            T := 'TTAV';
            // Numéro du client
            C := '1234567';
            // Emplacement du fichier à transférer
            F := 'c:\1234567_2008-01-01_0001.xml';
            // Indice de conformité
            M := '';
            // Affichage des messages
            R := 'O';
          end;
        end;
      except
      end;
    end;
end;
```

```
// Environnement
E := 'TST';

// reponse
StrPLCopy(N, "", length("));

if MyProc(H, T, C, F, M, R, E, R, sizeof(H), sizeof(T), sizeof(C), sizeof(F), sizeof(M), sizeof(R), sizeof(E), sizeof(N)) then
    ShowMessage(F + ':' + T + ':' + C);
end;
finally
    FreeLibrary(Hdle);
end;
end
else
    ShowMessage('Impossible de charger la DLL');
end;

end.
```

Section 2 – Appel du service web de réception de fichiers de la FADQ

Afin de permettre à l'utilisateur de s'authentifier et de transmettre les données de manière sécuritaire, un service web de transmission de fichiers est à la disposition des partenaires répondant aux exigences de sécurité de La Financière agricole du Québec. L'appel au service web sans passer par le module de transmission de fichiers nécessite l'exécution de directives spécifiques. Le logiciel devra faire appel au service web en spécifiant les paramètres décrits dans les directives ci-dessous.

Afin de permettre à La Financière agricole de retracer l'identité de la personne ayant transmis les informations, le code utilisateur utilisé pour accéder au logiciel du partenaire devra être compris dans le contenu du fichier XML transmis via la balise prévue à cet effet. Il s'agit du code utilisateur fourni par le partenaire.

Afin de s'assurer que l'utilisateur a les droits pour transmettre de l'information au nom du client, le numéro de client ainsi que le code utilisateur utilisé pour accéder au dossier en ligne de La Financière agricole doivent être transmis en paramètres lors de l'appel du service web. Ici, il s'agit du code utilisateur fourni par La Financière agricole.

Le service web de La Financière agricole est disponible aux adresses suivantes, selon l'environnement désiré :

- Essais : <https://transfertdirecttest.fadq.qc.ca/>
- Production : <https://transfertdirect.fadq.qc.ca/>

Directives d'appel du service web

- Pour vérifier la disponibilité du service, appeler le service web à l'une des adresses ci-dessous en fonction de l'environnement désiré, sans paramètres et via la méthode « GET ».

« Test » : <https://transfertdirecttest.fadq.qc.ca>
« Production » : <https://transfertdirect.fadq.qc.ca>

- Les codes de retour [code http] possibles sont :

- .. 200 : le service est disponible.
- .. 403 : accès interdit (lorsque l'adresse IP n'est pas préautorisée)
- .. 404 : serveur non disponible
- .. 500 : erreur non prévue
- .. 503 : service non disponible
- .. autre : service non disponible

- Pour chaque fichier à transmettre, appeler le service web via l'une des adresses ci-dessous en fonction de l'environnement désiré et en passant les paramètres suivants via la méthode « POST » et le mime du corps de la requête (Content-Type) multipart/form-data :

« Test » : <https://transfertdirecttest.fadq.qc.ca>
« Production » : <https://transfertdirect.fadq.qc.ca>

Numéro d'homologation

Type de paramètre : Texte.

Nom du paramètre : name="p_67414NoHomol"

Description : Ce paramètre correspond au numéro d'homologation attribué par La Financière agricole lors de l'homologation pour l'opération concernée par l'envoi de fichiers.

Identifiant de l'opération

Type de paramètre : Texte.

Nom du paramètre : name="p_67414IdOperation"

Description : Ce paramètre correspond à l'identifiant de l'opération concernée par l'envoi de fichiers. Ce paramètre doit prendre la valeur « TTAV » pour le transfert électronique d'animaux vivants.

Numéro de client

Type de paramètre : Texte.

Nom du paramètre : name="p_67414Clinum"

Description : Ce paramètre correspond au numéro de client concerné par l'envoi du fichier.

Données du fichier à transférer

Type de paramètre : Texte.

Nom du paramètre : name="p_67414Userfile"

Description : Ce paramètre correspond aux données sous format XML du fichier à transmettre.

Code utilisateur FADQ

Type de paramètre : Texte.

Nom du paramètre : name=" p_CodeUsag "

Description : Ce paramètre correspond au code utilisateur utilisé par le client pour accéder au dossier en ligne sur le site Internet de La Financière agricole.

.. Lorsque la réponse du service web est obtenue :

... Lorsque le code de retour indique que l'appel du service a réussi [code http = 200] :

Remarque : le service retourne une réponse sous format XML uniquement.

.... Récupérer dans la réponse du service web les éléments suivants :

Indice de conformité

Type de paramètre : Texte.

Balise : <ind_conformite>

Description : Ce paramètre prend la valeur « O » lorsque le fichier est conforme et la valeur « N » dans le cas contraire.

Les messages de retour :

Type de paramètre : Texte.

Balise : Entre <message_retour>

Description : Contient les messages de retour sous format XML. Le fichier doit être interprété et les messages affichés par le logiciel. Pour plus d'information sur le fichier xml, veuillez vous référer à la section précédente « Fichier XML contenant les messages de retour ».

Paramètre sortie :

Type de paramètre : Texte.

Balise : <parametres-sortie>

Description : Lorsque le transfert s'est effectué avec succès, les positions 1 à 11 de ce paramètre correspondent au numéro de la transaction associé au fichier traité.

... Lorsque le code de retour indique que l'appel du service n'a pas réussi [code http ≠ 200], informer l'utilisateur selon le code de retour :

.... 400 : paramètres invalides (no d'homologation, id opération, numéro de client, fichier xml ou code utilisateur absent).

.... 401 : code utilisateur inconnu de La Financière agricole.

.... 500 : erreur non prévue

Messages retournés par le service web

Le tableau ci-dessous donne une description pour chaque message possible à l'appel du service web. Pour plus de détails sur les messages retournés lors de la validation du fichier XML, veuillez vous référer à l'annexe D.

Validation	Message
Le paramètre « code utilisateur FADQ » est vide.	Code utilisateur absent
Le code utilisateur FADQ transmis est inconnu à La Financière.	Code utilisateur inexistant
Le code utilisateur FADQ transmis n'a pas le droit de transmettre une TRAVE.	Code utilisateur non permis
Le code utilisateur FADQ transmis n'a pas les droits nécessaires pour transmettre une TRAVE pour le numéro de client transmis.	Il vous est impossible d'effectuer cette opération pour le client « no client ».
Le code utilisateur FADQ n'est plus valide.	Code utilisateur expiré
Le code utilisateur FADQ est désactivé.	Code utilisateur désactivé
Le paramètre « numéro d'homologation » est vide.	Numéro d'homologation absent
Le numéro d'homologation transmis est inconnu à La Financière.	Le logiciel que vous utilisez n'est pas homologué. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le paramètre « identifiant de l'opération » est vide.	Identifiant de l'opération absent
L'identifiant de l'opération transmis ne correspond pas à une opération connue à La Financière.	L'identifiant de l'opération est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le paramètre « code utilisateur externe » est vide ou absent du fichier XML.	Code utilisateur externe absent
L'extension du fichier ne correspond pas à « XML ».	Le fichier n'est pas sous format XML
Le fichier transmis n'est pas un fichier XML.	Le format du fichier est incompatible avec l'opération. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
La structure du fichier XML transmis ne correspond pas à celle décrite au devis.	La structure du fichier XML est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le numéro de version contenu dans le fichier XML est inconnu à La Financière ou correspond à une ancienne version.	La version du fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.

Exemple de fichier XML contenant les messages de retour

Pour plus de détails sur le fichier XML de message de retour, veuillez vous référer à la section 1, sous-section « Fichier XML contenant les messages de retour ».

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<message_retour>
  <en_tete>
    <id_oper>TTAV</id_oper>
    <ind_conformite>0</ind_conformite>
    <message_information>
      <infos><ligne>Numéro de client : 0001234</ligne></infos>
      <infos><ligne>Type de production : Bouvillons et bovins
d'abattage</ligne></infos>
      <infos><ligne>Nombre d'animaux transmis : 3</ligne></infos>
      <infos><ligne>La transaction « 12349078 » a été transmise avec
succès.</ligne></infos>
      <infos><ligne>Veuillez prendre note que vous disposez d'un jour
ouvrable pour apporter des modifications à votre
transaction. Après ce délai, vous devrez contacter
votre centre de services pour procéder à tout
changement.</ligne></infos>
    </message_information>
  </en_tete>
  <parametres-sortie>12349078</parametres-sortie>
</message_retour>
```

Exemple d'utilisation du service web dans le langage de programmation HTML

```
<!DOCTYPE html PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.01 Transitional//EN" "http://www.w3.org/TR/html4/loose.dtd">
<html>
<head>
<meta http-equiv="Content-Type" content="text/html; charset=ISO-8859-1">
<title>Test transfert fichier</title>
</head>
<body>
  <form action="https://transfertdirecttest.fadq.qc.ca" enctype="multipart/form-data" method="post">
    <p>
      p_CodeUsag:<br> <input type="text" name="p_CodeUsag" size="15" />
    </p>
    <p>
      p_67414IdOperation:<br> <input type="text" name="p_67414IdOperation" size="30" />
    </p>
    <p>
      p_67414Clinum:<br> <input type="text" name="p_67414Clinum" size="30" />
    </p>
    <p>
      p_67414NoHomol:<br> <input type="text" name="p_67414NoHomol" size="30" />
    </p>
    <p>
      FICHER:<br> <input type="file" name="p_67414Userfile" size="40" />
    </p>
    <div>
      <input type="submit" value="Transférer fichier">
    </div>
  </form>
</body>
</html>
```

ANNEXE I

HISTORIQUE DES MISES À JOUR

ANNEXE I

HISTORIQUE DES MISES À JOUR

3 octobre 2008

- Page 4 : Ajout de l'annexe I.
- Page 6 : Ajout de la clause de francisation.
- Page 7 : Ajout d'une référence à la clause de francisation au point 2.2.
- Page 9 : Point 3.2.1, texte retiré (en minuscules).
- Pages 23 et 28 : Remplacement de « N° de site ATQ provenance/destination » par « N° de site de votre exploitation ».
- Pages 23, 28 et 30 : Remplacement de « N° de site de destination/provenance » par « N° de site ATQ provenance/destination ».
- Page 23 : La longueur maximale du champ « numéro d'adresse de l'atelier d'engraissement » a été changée pour 25.
- Page 32 : La valeur des balises version_xml, code_trav et nbr_total, code_province et hors_quebec a été mise à jour.
- Page 37 : L'emplacement du module de transmission de fichiers a été ajouté.
- Page 39 : Correction de la description du paramètre « Affichage des messages » : remplacement de « Format de retour » par « Affichage des messages ».
- Pages 38 et 44 : La valeur « ESS » a été changée pour « TST ».
- Page 37 : Ajout de l'adresse du numéro de version du module de transmission de fichier.

5 janvier 2009

- Page 8 : Mise à jour de la note en bas de page 1.
- Page 9 : Mise à jour de l'explication de la séquence de transfert et du numéro de transaction.
- Page 11 : Ajout d'une précision concernant l'attribution d'un numéro de transaction.
- Page 13 : Mise à jour de l'exemple du point A. N° de transaction.
- Page 22 : Mise à jour des exemples de noms de fichiers. Mise à jour de la description du champ « numéro de transaction ».
- Page 23 : Mise à jour de la description du code de la TRAVE « TPA ».
- Page 28 : Mise à jour des messages généraux et de la validation sur la séquence présente dans le nom de fichier.
- Page 29 : Ajout d'une validation au point 3.2 « Nombre total d'animaux transigés ».
- Page 30 : Mise à jour des messages de la section « Transaction entre producteurs assurés (6) ».
- Page 39 : Ajout de la description de la fonction TransFADQ.
- Page 40 : Ajout d'une précision concernant le paramètre « Affichage des messages ».
- Pages 40 et 41 : Ajout des paramètres « Réponse » et « Taille du paramètre Réponse ». Précision sur la valeur maximale des paramètres « Taille ».
- Page 42 : Ajout de la fonction « DernièreVersion ».
- Page 43 : Ajout de la fonction « ObtenirVersion ».

27 janvier 2009

- Page 23 : Changement du champ « Données oblig. » pour l'élément « Catégorie ».
- Page 24 : Changement du champ « Condition » pour les éléments « N° de site de provenance/destination » et « Code de province ».
- Page 28 : Catégorie (5.5), l'obligation de préciser une catégorie a été retirée.
- Page 28 : N° site provenance/destination (5.8) , ajout d'une validation.
- Page 35 : Ajout du champ « N° de version » sur le formulaire de demande d'homologation de logiciel.

21 août 2013

- Page 4 : Emplacement du devis sur le site Internet.
- Page 5 : Mise à jour de la section 1.4.
- Page 6 : Mise à jour de la section 1.5.
- Page 7 : Mise à jour de la section 2.2.
- Page 9 : Mise à jour de la section 3.2.
- Page 11 : Mise à jour de la section 4.1.
- Page 15 : Mise à jour de la section 5.1.
- Page 22 : Mise à jour de la section « Nom de fichier ».
- Page 22 : Ajout au contenu du fichier XML du « groupe d'information désignant le transmetteur ».
- Page 24 : Mise à jour de la description d'un élément facultatif.
- Page 28 : Ajout d'une validation dans la section « Identification de la transmission ».
- Page 30 : Mise à jour d'une validation au point 5.1.
- Page 32 : Mise à jour de la section « Autres spécifications », calcul du poids moyen.
- Page 35 : Ajout du groupe « transmetteur » dans l'exemple de fichier XML.
- Page 38 : Mise à jour de l'annexe F.
- Page 40 : Mise à jour de la description.
- Page 45 : Ajout de la balise « parametres-sortie » dans la structure du fichier XML contenant les messages de retour.

- Page 50 : Ajout de la section 2 – Appel du service web de réception de fichier de la FADQ.

07 janvier 2014

- Annexe A : Mise à jour en fonction des changements au formulaire TRAV.
- Annexe B : Mise à jour du formulaire TRAV.
- Annexe C : Mise à jour de la colonne description en fonction des changements aux formulaires TRAV.
- Annexe D : Mise à jour de la colonne validation en fonction des changements aux formulaires TRAV.

21 janvier 2015

- Annexe F : Mise à jour de la clause d'engagement et de l'adresse de formulaire d'homologation.

4 mai 2015

- Annexe C : Correction d'une erreur dans le devis pour le du format de date associé au Type « D ».

29 mai 2015

- Annexe H : Ajout de l'adresse du module (DLL) pour l'environnement de test.

23 décembre 2015

- Page 5 : Retrait du produit Veaux de lait au point 1.3.
- Page 14 : Mention de la fin d'admissibilité du produit Veaux de lait.
- Page 20 : Retrait du produit Veaux de lait.
- Page 23 : Annexe C
 - Retrait de la valeur « VLO » du champ « Type d'identification ».
 - Retrait de la valeur « E » du champ « Le type de TRAV à la FADQ »
 - Retrait de la valeur « ENT » du champ « Le code de TRAV à la FADQ »
 - Retrait du champ « Estimation de production pour l'année en cours »
- Page 29 : Annexe D
 - Retrait de la valeur « VLO » du champ « Type d'identification ».
 - Retrait de la valeur « E » du champ « Type de TRAV à la FADQ ».
 - Retrait de la valeur « ENT » du champ « Code de TRAV à la FADQ ».
 - Retrait des validations sur le champ « Estimation de production pour l'année en cours ».
- Page 31 : Annexe D
 - Retrait de la valeur « ENT » du champ « No site provenance/destination ».
 - Retrait de la valeur « E » du champ « Hors Québec ».
- Page 35 : Retrait de la balise <nbr_estime>.

21 janvier 2016

- Page 8 : Mention du formulaire d'homologation pour un logiciel d'organisme partenaire.
- Page 39 : Ajout de l'annexe G.